

0320002D
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN
CHEMIN DE BARON
32008 AUCH CEDEX
Tel : 0562614250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Remise gracieuse

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/05/2026
Réuni le : 26/05/2026
Sous la présidence de : Thierry Cornillault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la remise gracieuse présentée en séance.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la remise gracieuse présentée en séance : un élève n'a pas participé au voyage à Bilbao par défaut de pièce d'identité. Le montant de la remise gracieuse est de 263,84 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0